

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 2026-12
ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS
MUNICIPAUX

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,


AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Sonia Aspirot, DG - Greffière-trésorière de la Municipalité de Hope Town à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 4 mars 2026, le projet de règlement 2026-12 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement 2026-12 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 1^{er} avril 2026 à 19 h, à la salle municipale située au 209, route 132 Ouest à Hope Town;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau, situé au 209, route 132 Ouest à Hope Town, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la Municipalité : <https://municipalitehopetown.ca/>.

Donné à Hope Town, ce 11 mars 2026


Sonia Aspirot
DG - Greffière-trésorière